



« Après de son arbre »

Association Loi 1901 des Amis de Georges Brassens
Créée le 29 octobre 1997 (J.O. du 6/12/1997)
Siège social : Mairie – 47510 Foulayronnes

Mme, Mlle, M. : _____

Demeurant : _____

Téléphone : _____

Email : _____

A - J'adhère à « Après de son arbre » (ADSA)
Ci-joint mon chèque de 15 euros (7 euros droit d'entrée + 8 euros cotisation annuelle)

B - Je renouvelle mon adhésion pour 2023 et je recevrai par messagerie le bulletin
d'informations sur l'actualité de Georges Brassens
Ci-joint mon chèque de 8 euros

C - Pour 25 euros (adhésion comprise) je recevrai un CD produit par ADSA
Cochez votre choix :
1 - Catalina Claro et ses amis chantent Brassens
2 - Djamel Djenidi et Pierre Bernon : « Chansons de France et d'Algérie »
3 – Pierre et Willy : « Qu'elle est belle la liberté »

Chèque à envoyer à « Après de son arbre » Mairie 47510 Foulayronnes

Merci pour votre soutien !